

Démarrage des consultations avec la société civile au niveau régional sur l'ALECA

Atelier de lancement :

Zaghouan, mercredi 13 juillet 2016

Contenu et axes des discussions

Dans le cadre de la **concrétisation** de l'approche participative **adoptée pour la conduite** des négociations entre la Tunisie et l'UE autour du projet de l'Accord de Libre Echange Complet et Approfondi, ALECA, un atelier ayant regroupé des représentants de la société civile **au niveau des gouvernorats** du pays et les membres de la Commission Nationale chargée de la préparation des négociations, a eu lieu mardi 13 Juillet 2016 sous la présidence de M. Ridha Ben Mosbah, Conseiller auprès du Chef du Gouvernement Chargé des Affaires Economiques.

Il est à noter que cet atelier fait suite à **la rencontre avec** les composantes de la société civile **organisée** le 13 Avril 2016 à Tunis et à **la réunion** qui a regroupé les principaux représentants de cette même société civile avec les négociateurs tunisiens et européens **tenue le même jour du démarrage des travaux** du premier round des négociations entre la Tunisie et l'UE et qui a eu lieu à Tunis du 18 au 21 Avril 2016.

L'atelier de Zaghouan a été aussi tenu **en préparation de l'organisation** des rencontres régionales devant **avoir lieu** dans la plupart des régions du pays et destinées à densifier et à diversifier la communication avec la société civile et à prendre note de ses positions et suggestions concernant l'ALECA.

M. Ridha Ben Mosbah a indiqué, dans son intervention introductive à cet atelier de Zaghouan, que l'ALECA **vient élargir et renforcer** l'Accord d'Association signée en 1995 entre la Tunisie et l'UE et relatif aux produits manufacturés. L'ALECA va ainsi concerner les secteurs agricoles, des services, de l'investissement **et des aspects non tarifaires**. Cet accord a aussi pour finalité l'harmonisation des réglementations tunisiennes et européennes et la suppression des barrières non tarifaires.

M. Ben Mosbah a aussi remarqué que le lancement des négociations relatives à l'ALECA entre la Tunisie et l'UE coïncide avec la mise en œuvre, par le Gouvernement, de divers et importants programmes dans le cadre de l'instauration d'un nouveau modèle de développement fondé sur le développement durable, global et intégré et devant se manifester lors de la réalisation du Plan de

Développement socio- économique 2016- 2020 et de l'intégration de la Tunisie dans les chaînes de valeurs internationales. Cette nouvelle approche économique intégrée aux niveaux national et international est de nature à faciliter la création de nouveaux postes d'emploi adaptés aux diplômés de l'enseignement supérieur. Ainsi l'ALECA est- il considéré comme étant un **accélérateur** de développement et un outil de taille devant renforcer la compétitivité internationale de la Tunisie.

Les principes fondamentaux **devant guider les négociations** sur l'ALECA et relatifs à la progressivité des négociations **pour tenir compte des spécificités des secteurs** , à l'asymétrie entre la Tunisie et l'UE eu égard au **différentiel** de développement économique **ainsi qu'au respect total de la souveraineté de la Tunisie sur ses choix économiques et ses priorités** ont été rappelés à cette occasion.

La Directrice générale de l'UGPO/ ALECA a de son côté présenté le nouvel **dispositif** de la conduite des négociations et qui **prévoit** une place de choix à la participation effective de la société civile et ce dans le cadre des deux Commissions Consultatives ou par rapport à la consolidation des groupes de travail thématiques. Elle a aussi insisté sur l'importance de la communication positive et constructive entre les différents intervenants : les représentants de la société civile et des administrations concernées à travers les outils et supports mis en place dont le site web de l'ALECA (www.aleca.tn), un espace d'expression, d'analyses, de contributions d'experts et des personnalités de la société civile.

Elle a également donné un aperçu sur l'état d'avancement des études en cours et relatives aux études d'impact de l'ALECA sur les secteurs agricole et des services et au bilan de l'Accord d'Association. Les premiers rapports de ces études vont être présentés très prochainement.

Les interventions des représentants de la société civile et les éclaircissements apportés par M. Ben Mosbah et les membres de la Commission nationale ont porté sur les points suivants :

- L'opportunité pour la Tunisie d'exploiter, dans le cadre de l'ALECA, le contenu et les orientations d'autres accords qu'elle aurait signés avec d'autres partenaires,
- La nécessité d'instaurer avec l'UE des accords de partenariat solides devant nous aider à faire face aux besoins de développement de nos régions,
- L'urgence de tenir compte des intérêts des petits agriculteurs qui ne peuvent pas concurrencer leurs homologues de l'UE, bénéficiaires de subventions et d'assistance qui leur ont permis de s'adapter aux normes européennes, d'où la nécessité d'encadrer et de mettre à niveau nos exploitants agricoles,
- La suggestion pour l'UE de collaborer avec les composantes de la société civile des régions qui n'ont souvent pas d'idées claires sur l'ALECA et de ne pas se limiter aux grandes associations s'activant dans la capitale, Tunis,
- La nécessité de contrôler tous les intervenants dans tous les secteurs, particulièrement dans celui de la pêche afin de limiter les effets néfastes des intrus sur la valeur ajoutée du produit,
- L'opportunité de tenir compte de la valorisation des produits qui passe par le respect absolu des mesures d'hygiène et par la mise à niveau des ressources humaines,
- L'option pour la limitation, dans le cadre de l'ALECA, des effets néfastes du changement climatique, particulièrement dans les zones fragiles,

- L'opportunité de voir si le projet ALECA peut inclure le renforcement de l'intégration des jeunes dans le circuit économique à travers l'amélioration de leurs capacités,
- La nécessité de clarifier l'aspect relatif à la participation de la société civile dans les négociations de l'ALECA pour déterminer si cela se limite à sa participation ou va jusqu'à l'inclure dans la prise des décisions,
- La suggestion d'inclure, dans le projet ALECA, le renforcement des capacités innovatrices de la Tunisie et la promotion du secteur des énergies renouvelables tout en veillant à mettre sur pied une commission en charge des négociations sur ce secteur,
- L'opportunité de moderniser l'agriculture en Tunisie en dépassant le cercle restreint des grands exploitants et en tenant compte de l'éventuelle résistance des petits agriculteurs, résistance due à leur héritage culturel,
- La nécessité de tenir compte, dans le projet ALECA, des secteurs prometteurs tels que celui des dattes et de l'élevage de chameaux tout en tenant compte de la valorisation des produits d'un tel élevage,
- L'option pour créer des coopératives agricoles,
- La nécessité de promouvoir, dans le cadre de l'ALECA, la recherche scientifique et la participation, dans ce cadre, de la communauté tunisienne à l'étranger tout en veillant à l'amélioration de la formation,
- L'opportunité de développer les brevets d'invention et la production de produits labellisés et ce dans le cadre des AOC, Appellations d'Origine Contrôlée,
- Le renforcement de l'initiative relative à la Plateforme « Sud- Nord » qui est devenue un interlocuteur crédible de Bruxelles et qui collabore avec des pôles d'associations dont ceux de Tataouine et de Bizerte et dont l'objectif est de sensibiliser les intervenants sur les besoins des régions de la Tunisie en matière d'investissements et autres,
- La nécessité de moderniser l'administration de façon à tirer le maximum de profits du projet de l'ALECA,
- L'opportunité de renforcer le partenariat de la Tunisie avec l'UE et ce pour des raisons de proximité géographique ,d'efficacité et d'efficience du fait que nos exportations sont assurées à hauteur de près de 80 % par l'UE et que nos importations proviennent de cet espace à hauteur de près de 50%, les autres espaces tels que le Monde arabe et l'Afrique devant être aussi tenus en compte,
- La nécessité d'exploiter nos capacités concurrentielles en Afrique dans les secteurs des infrastructures routières, des services liés à l'informatique, à l'industrie etc.
- L'opportunité de voir dans l'ALECA un outil devant participer à la réussite de la mise en œuvre du Plan quinquennal de développement 2016- 2020, particulièrement dans son aspect relatif à l'intégration de la Tunisie dans les chaînes internationales de la valeur,
- L'urgence de tenir compte des secteurs où la Tunisie est concurrentielle afin de les consolider dans le cadre de l'ouverture du pays. Il s'agit des secteurs liés aux services de l'industrie, de la santé, des études et même du textile avec les labels dont on dispose de plus en plus et dont la présence en Afrique est de plus en plus remarquée,
- La nécessité de tenir compte de la dimension régionale de la société civile, dimension naguère absente dans le projet ALECA et dont il s'agit de renforcer prochainement, lors de l'organisation d'ateliers régionaux relatifs à ce Projet,
- L'opportunité de sensibiliser la partie européenne sur le fait que les négociateurs tunisiens sont en train de consulter et d'une façon transparente et responsable des citoyens à part

entière. De ce fait le point relatif à la libre circulation des personnes et qui tient à cœur à la société civile tunisienne est un aspect primordial devant être tenu en compte par le projet de l'ALECA.